

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	38
Représentés	5
Absent	0

Votes	
Pour	43
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2026

Le mercredi 24 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le vendredi 19 juin 2026, s'est réuni à Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Décide à l'unanimité de :

Étaient présents :

M. Mmes. : Monsieur Youssef AHRICA, Monsieur Joséphine ANDRIANTAFIKA, Madame Annick BALLEREAU, Monsieur Matthieu BAUHAIN, Madame Céline BEAURY, Madame Malika BENKAHLA, Monsieur Aziz BOUGRASSA, Madame Hamida BOUGUEROUA, Monsieur Julien BOURVEN, Madame Stéphanie CHENU, Monsieur Vasco COELHO, Madame Rachel COHEN, Monsieur Frédéric DRUART, Madame Martine FOURNIAUD, Madame Amandine FRANCISOT, Monsieur Karim GARROUT, Madame Danièle GAULIER, Madame Bénédicte HACHE, Monsieur Ali ID ELOUALI, Madame Lucie LANTERNIER, Madame Nathalie LAZIC, Monsieur Jordan MADIANDÉ, Monsieur Henrique MARQUES, Monsieur Alain OMRANE, Madame Sushma OSTERMEYER, Monsieur Tonino PANETTA, Monsieur Yannig PONS, Monsieur Franklin Lambert POUDY, Monsieur Katiana RENE, Madame Delphine ROQUES, Monsieur Hamid SAIDJI, Madame Bénédicte SALLAM LEMOINE, Madame Claire SAMARCQ, Madame Hacès SASU, Monsieur Billy SOMSOUK, Madame Zahia TAZAMOUCHE, Monsieur Moustapha THIAM, Madame Ahlem ZENATI,

Étaient représenté.e.s :

Monsieur Robin ALBERT pouvoir à Madame Zahia TAZAMOUCHE
Monsieur Thierry BALIAS pouvoir à Monsieur Matthieu BAUHAIN
Madame Malika BENLARBI pouvoir à Monsieur Julien BOURVEN
Monsieur Kristian BOLLE-DALLIAH pouvoir à Monsieur Yannig PONS
Monsieur Laurent CHASSAY pouvoir à Monsieur Vasco COELHO

Étaient absent.e.s :

Secrétaire de séance :

Billy SOMSOUK

O B J E T

Revalorisation des tarifs de concessions à compter du 1er juillet 2026

Revalorisation des tarifs de concessions à compter du 1er juillet 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la réévaluation de 2% des tarifs des concessions funéraires, arrondis à l'entier supérieur

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Monsieur Vasco COELHO,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2223-13 et suivants,

Vu la délibération n°25.047 du conseil municipal du 14 mai 2025 fixant les tarifs municipaux concernant les concessions funéraires du cimetière applicables à compter du 1^{er} juillet 2025,

Vu le règlement municipal du cimetière de la Ville de Choisy-le-Roi en vigueur,

Considérant qu'il y a lieu de revaloriser les tarifs des concessions funéraires au regard de la délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2009,

Vu la Bureau municipal du 03 juin 2026

Vu la Finances / Marchés publics/Commerces / Développement Economique / Emploi Insertion/Hygiène santé environnementale/Numérique du 11 juin 2026

DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve comme suit les tarifs des concessions de terrains dans le cimetière et de cases dans le columbarium à compter du 01 juillet 2026.

Concessions				Columbarium		Concessions pour cavurnes	
Enfants 10 ans	Adultes 10 ans	30 ans	50 ans	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans
120 €	173 €	634 €	1803 €	244 €	653 €	244 €	653 €

ARTICLE 2 : A compter du 01 juillet 2026, le tarif du caveau provisoire est porté à 45€ par défunt pour une durée maximum de 30 jours ;

ARTICLE 3 : Dit que la recette des produits des concessions en résultant sera inscrite au Budget ;

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 24 juin 2026

AR Préfectoral

le 25/06/2026

Acte Exécutoire sous référence :

094-219400223-20260624-DEL26089H1-DE

Pour extrait conforme,

Monsieur Tonino PANETTA
Maire

Signé électroniquement par
Tonino PANETTA

Le 25 juin 2026